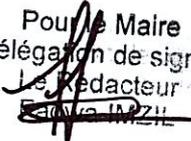


Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240117-2024-DM-006A-AU
Date de télétransmission : 22/01/2024
Date de réception préfecture : 22/01/2024

Publié - Notifié - le 22/01/2024

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le Maire
Par délégation de signature,
Le Rédacteur


REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n°2024-DM-006A du 17 janvier 2024

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

CULTURE - Contrat de cession avec l'association Cliché et Escales Danses – spectacle « **Mieux vaut partir d'un cliché que d'y arriver** » à l'Espace Culturel Sarah Bernhardt

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association Cliché et Escales Danses disposent du droit d'exploitation du spectacle « **Mieux vaut partir d'un cliché que d'y arriver** » est seule à même de réaliser la prestation artistique souhaitée par le pouvoir adjudicateur,

Considérant que la Ville a décidé d'organiser le spectacle « **Mieux vaut partir d'un cliché que d'y arriver** » pour 3 représentations :

- Mardi 23 janvier 2024 à 10h00 et 14h00 (séance scolaire),
- Mercredi 24 janvier 2024 à 15h00 (séance tout public), à l'Espace Sarah Bernhardt,

Considérant le projet de contrat de cession,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER le contrat avec l'association Cliché - 36, rue du Greffier – 72000 Le Mans et Escales Danses, 2 avenue du Mesnil - 95470 Fosses, pour 3 représentations du spectacle « **Mieux vaut partir d'un cliché que d'y arriver** » :

- Le mardi 23 janvier 2024 à 10h00 et 14h00,
- Le mercredi 24 janvier 2024 à 15h00,
- À l'Espace Sarah Bernhardt,
- Pour un montant de cession de 1 913.04 € TTC.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire

Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2024-DM-006A

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-01-22T17-05-17.00 (MI250455249)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20240117-2024-DM-006A-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CULTURE - Contrat de cession avec l'association Click et Escales Danses - spectacle " Mieux vaut partir d'un cliché que d'y arriver " à l'Espace Culturel Sarah Bernhardt

Date de décision : 17/01/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DECISION 006.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Contrat décision 006 - Mieux vaut partir d'un cliché.PDF](#)

Type PJ : 99_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/01/24 à 17:05

Par [IMZIL Fadwa](#)

Transmis

Date 22/01/24 à 17:05

Par [IMZIL Fadwa](#)

Accusé de réception

Date 22/01/24 à 17:10